

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 22 juin 2020

En raison de la situation actuelle qui prévaut concernant la COVID-19, le gouvernement provincial a adopté une directive le 15 mars 2020 permettant la tenue des séances de Conseil à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. La présente séance peut être visionnée par webdiffusion en direct et en différé

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Tous les membres du Conseil sont présents comme suit :

- Son Honneur le maire Georges Bourelle est présent en personne.
- Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss et Al Gardner sont présents à distance par système de transmission vidéo.

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques sont présents en personne.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 22 juin 2020

2020-06-170 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du lundi 22 juin 2020, avec la modification suivante :

- Point 40.5 intitulé « Demande d'autorisation de corriger les nuisances au 550, Montrose (Ultramar) et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033 » est retiré.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

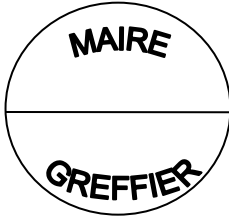
Son Honneur le maire fait une déclaration concernant COVID-19.

(version intégrale bilingue)

*Bonsoir Mesdames, Messieurs,
Good evening Ladies and Gentlemen,*

While we are in our 15th week in the pandemic, we can all assess that the situation evolves very quickly. From requesting that people stay in their homes as much as possible, we have now returned to many activities with important social and physical rules set out by public health authorities.

For us in Beaconsfield, we are doing pretty well with the lowest number of cases per population on the Island of Montreal. Since the last Council meeting, I believe we have only encountered one death. And I want to offer, on my behalf, and on behalf of all Council members my deepest condolences.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Fait intéressant, nous pourrions dire que le mois d'avril a été consacré à la planification et au retour des activités de Travaux publics et de l'urbanisme, tandis que les mois de mai et juin sont réservés à la reprise des activités commerciales et communautaires.

Je tiens à féliciter le travail de notre équipe culture et loisirs qui a créé et mis en œuvre de nombreuses activités en ligne et virtuelles pour le bénéfice de nos résidents pendant cet été. Veuillez visiter notre site Web ou consulter l'édition de juin du CONTACT pour tous les détails.

I also strongly invite you to participate in our virtual heritage days. Many activities will be available to you online in order to celebrate. I hope you will join me and many others on June 24 for our Fête Nationale and July 1st for Canada day. All of the information is on our website and in our e-newsletter.

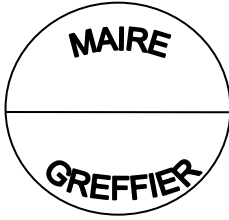
I am glad to mention that our summer day camps will take place, thanks to a dedicated team and strong will of teenagers and young adults hired to look after 60 children for 7 weeks starting on July 6. The animators will be trained to respect all sanitary measures for children, to understand and apply the CNESST safety rules, and to learn new games for kids to have fun under the new sanitary rules.

While we are unsure if some sports will be allowed to take place, such as football, we do know that baseball will NOT take place this summer. We are told that soccer will be starting in mid-July. I also want to thank the volunteers from 3 of the 4 community pools that will reopen around June 29 to the great pleasure of children. The City will decide tonight to financially support the pool associations as well as provide guidance and COVID sanitary products. We highly respect the decisions made by the executives of our associations who have decided not to resume their activities. We can easily relate to you as the rules were often made known late in the process and this made it difficult to react and engage a lot of time and funds not knowing if your association would be able to proceed safely and financially speaking. For all of the others like soccer and community pools, we surely want to thank you. We hope you have a great season, which is both safe and financially acceptable.

En parlant de sport, nous avons fait des réparations à notre piscine intérieure et à notre aréna pendant la longue fermeture. Nous sommes à préparer leur réouverture car nos équipements avaient été entièrement fermés. Il faut quelques semaines pour les rendre opérationnels en toute sécurité. La date d'ouverture prévue est la mi-juillet pour le public en général. Les conditions et procédures de sécurité et d'hygiène pour accéder à nos installations seront publiées la semaine précédente la réouverture.

Après une longue période de confinement, nous sommes tous heureux de la reprise des activités, autant à la Ville que dans les commerces, ainsi que de la possibilité de faire des rassemblements. Cependant, je tiens à rappeler qu'il est primordial, pour éviter une 2^e vague de la COVID-19, de continuer à respecter les directives gouvernementales qui s'appliquent à chaque situation, que ce soit de maintenir la distanciation physique, de porter un couvre-visage, de se laver les mains et les autres mesures énoncées par la santé publique et le gouvernement. Les directives évoluent, on reste à l'affût et on se doit de rester vigilant.

I want to remind you that the payment for the agglomeration portion of your taxes is due on Monday June 29 the latest. Exceptionally, under the current circumstances, you can come at City hall without an appointment. All other services such as permits, library, etc., still require that you make an appointment



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Last but not least, Council will adopt a resolution about racism. I did make a statement 2 weeks ago, but as a Council we genuinely want to express our concerns about racism. We were all deeply and profoundly troubled with the death of Mr. Georges Floyd. One of too many. It is now time for all of us to make a positive and constructive difference, and work against any kind of racism. This is what our resolution will say. I do hope and believe, that all Beaconsfielders will be in agreement with the Council.

La greffière annonce le début de la période de questions. Les questions du public pour la séance devaient être acheminées par courriel à greffe-registry@beaconsfield.ca, avant midi, lundi 22 juin 2020.

Une résidente pose une question sur les amendes prévues lorsqu'une démolition est effectuée sans permis.

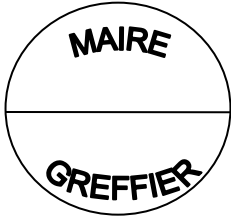
Son Honneur le maire indique que le montant maximal des amendes est fixé par le gouvernement provincial dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le montant a été augmenté par le gouvernement provincial, donc la Ville révisera son règlement si elle le juge approprié. Cependant, les démolitions illégales sont rares à Beaconsfield, la Ville n'a émis qu'une seule fois une amende.

Un résident pose une question concernant les restrictions d'accès aux rampes de mise à l'eau pour les remorques de bateaux. Il demande pourquoi ces restrictions ont été mises en place et se questionne sur ce qui sera fait concernant une servitude d'accès à l'eau prévue dans certains actes de vente.

Son Honneur le maire indique qu'il s'agit d'une décision administrative que le Conseil a prise l'année dernière en interdisant les remorques aux rampes de mise à l'eau puisque les remorques représentaient une nuisance et créaient des problèmes de sécurité en se déplaçant autour des piétons, des cyclistes et en étant stationnées sur le chemin Lakeshore. La rampe de mise à l'eau de la marina Beaconsfield Centennial (Lord Reading) est la rampe privilégiée pour les remorques. Son Honneur le maire reconnaît qu'il y a un coût associé à son utilisation, comme c'est le cas pour la plupart des municipalités. Il indique également que la situation financière de la Ville de Beaconsfield est différente de celle des autres municipalités et ne peut être comparée. Quant à ceux qui ont un droit de passage. Son Honneur le maire indique que l'accès à l'eau demeure toujours, mais pas pour les remorques.

Un résident pose une question concernant les articles 20.3 et 20.4 relatifs à l'achat de véhicules d'occasion. Il s'enquiert également à propos du transfert du surplus non réservé au point 30.2 et demande s'il sera transféré au fonds de roulement. Il pose également une question sur les points 30.5 à 30.8 concernant les ententes spéciales avec les piscines.

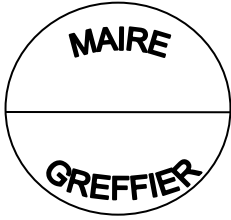
Son Honneur le maire indique que la pandémie de la COVID-19 oblige la Ville à s'organiser différemment et considérer des mesures à long terme. Dans ce cas, il était moins coûteux et plus efficace d'acheter des véhicules d'occasion que d'acheter un véhicule neuf ou d'en louer un. Quant au transfert de surplus non réservé, il ne sera pas versé au fonds de roulement, la Ville propose plutôt des transferts aux fonds réservés suivants : infrastructure, équilibre budgétaire et services professionnels. Le transfert total sera de 1,5 M\$. Il restera environ 1,2 M\$ dans le surplus libre. En ce qui concerne les ententes spéciales avec les piscines, l'objectif est de permettre aux piscines communautaires (club aquatique) d'assurer des activités tout en suivant les mesures de salubrité en vigueur, et ce, dans l'intérêt des résidents de Beaconsfield. Les mesures sanitaires réduiront la capacité opérationnelle et entraîneront très probablement une perte de revenus. Par conséquent, la Ville contribuera en comblant 50 % du déficit de fonctionnement, jusqu'à un maximum de 25 000 \$ par piscine. L'argent provient de la réserve pour les piscines extérieures, qui dépasse actuellement 300 000 \$.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

La période de questions se termine à 20 h 21.

10. PROCÈS-VERBAL
-
- 10.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 25 mai 2020
-
- 2020-06-171 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 25 mai 2020 à 20 h.
20. AFFAIRES CONTRACTUELLES
-
- 20.1 Renouvellement du contrat TP 2019-14 pour le transport de feuilles en vrac pour l'année 2020 avec GFL Environmental inc., au coût approximatif de 27 500 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-06-172 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver le renouvellement du contrat TP 2019-14 pour le transport de feuilles en vrac pour l'année 2020 avec GFL Environmental inc., au coût approximatif de 27 500 \$, toutes taxes incluses;
- D'allouer un ajustement selon l'indice des prix à la consommation pour l'année 2020 (IPC) pour la région de Montréal, taxes en sus, selon la soumission TP 2019-14; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-452-30-436.
- 20.2 Rejet des soumissions concernant le contrat 533-20-AR pour l'agrandissement et la rénovation du Centre récréatif
-
- 2020-06-173 Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de rejeter les soumissions concernant le contrat 533-20-AR pour le l'agrandissement et la rénovation du Centre récréatif.
- 20.3 Ratification du projet TP 2020-15A pour l'achat de gré à gré d'un (1) véhicule d'occasion Ford Escape Titanium 2017 de Morand Ford Lincoln ltée, pour la somme de 24 949,52 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-06-174 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'entériner l'achat de gré à gré d'un (1) véhicule d'occasion Ford Escape Titanium 2017 moteur à 4 cylindres de 2,0 L de Morand Ford Lincoln ltée, pour la somme de 24 949,52 \$, toutes taxes incluses; et
- D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en 3 (trois) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.
- 20.4 Ratification du projet TP 2020-15B pour l'achat de gré à gré d'un (1) véhicule d'occasion Ford SE 4WD Escape SE 2017 de Morand Ford Lincoln ltée, pour la somme de 23 500,00 \$, toutes taxes incluses
-
- 2020-06-175 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'entériner l'achat de gré à gré d'un (1) véhicule d'occasion Ford SE 4WD Escape SE 2017 moteur à 4 cylindres 2,0 L de Morand Ford Lincoln ltée, pour la somme de 23 500,00 \$, toutes taxes incluses; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-311-00-724. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en 3 (trois) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

- 20.5 Autorisation de signature d'une entente de reconnaissance avec la résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île afin de reconnaître le don de la Ville de Beaconsfield
-

- 2020-06-176 CONSIDÉRANT la résolution 2018-06-232 approuvant un appui financier de 30 000 \$ à la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île pour 2018-2021;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la greffière à signer au nom de la Ville, l'entente de reconnaissance avec la résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île afin de reconnaître le don de la Ville de Beaconsfield.

- 20.6 Autorisation d'une dépense additionnelle de 39 509,98 \$, toutes taxes incluses, concernant le contrat 525-19-EL pour la conversion aux DEL de l'éclairage du Centre récréatif
-

- 2020-06-177 CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-072 adoptée à la séance du 25 mars 2019 relativement à l'octroi du contrat 525-19-EL concernant la conversion aux DEL de l'éclairage du Centre récréatif au soumissionnaire unique et conforme, soit Systèmes Urbains inc., pour la somme de 217 877,63 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de faire des installations supplémentaires à la piscine afin d'assurer un éclairage adéquat;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la dépense additionnelle de 39 509,98 \$, toutes taxes incluses, concernant le contrat 525-19-EL pour la conversion aux DEL de l'éclairage du Centre récréatif à Systèmes Urbains inc.; et

D'autoriser le Service de finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-729-00-711. L'acquisition est financée par le fonds de roulement et sera remboursée en cinq (5) versements annuels avec un remboursement à compter de l'année qui suit le déboursé.

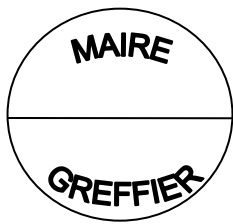
30. FINANCES ET TRÉSORERIE
-

- 30.1 Approbation de la liste des comptes à payer au 22 juin 2020 et de la liste des paiements préautorisés pour la période du 14 mai 2020 au 24 mai 2020 et du 26 mai 2020 au 10 juin 2020, pour un déboursé total de 2 517 704,46 \$
-

- 2020-06-178 CONSIDÉRANT les listes présentées par le trésorier pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières et d'investissement;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste des comptes à payer au 22 juin 2020 relativement à des dépenses imputables à des activités financières et d'investissement, totalisant 1 394 343,66 \$; et



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

D'approuver la liste des paiements préautorisés pour la période du 14 mai 2020 au 24 mai 2020 et du 26 mai 2020 au 10 juin 2020, totalisant 727 984,19 \$, et des paiements électroniques, pour la même période, des salaires aux employés municipaux et les frais bancaires, totalisant 395 376,61 \$; et

Que tous ces paiements, totalisant 2 517 704,46 \$, soient prélevés à même le compte de la Ville, à Banque Royale du Canada, succursale Beaconsfield.

30.2 Transfert du surplus non réservé au 31 décembre 2019 à des surplus réservés (sur recommandation du Comité des finances)

2020-06-179 CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des finances d'approuver une distribution des surplus non réservés, tel qu'indiqué au procès-verbal de la réunion du 14 mai 2020;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le Conseil approuve à même ses surplus non réservés au 31 décembre 2019 :

300 000 \$ Fonds réservé - Infrastructures
1 000 000 \$ Fonds réservé - Équilibre budgétaire
200 000 \$ Fonds réservé - Services professionnels.

30.3 Dépôt du maire des faits saillants du rapport financier pour l'année 2019

2020-06-180 Le maire présente et dépose les faits saillants du rapport financier de la ville pour l'année 2019, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et les villes*;

Le rapport financier sera diffusé sur le site web de la Ville et dans la revue Contact, laquelle est distribuée gratuitement à chaque adresse civique.

30.4 Confirmation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route Verte de 5,93 km dans la Ville de Beaconsfield totalisent 13 835,04 \$, incluant les taxes nettes, pour l'exercice financier 2019-2020

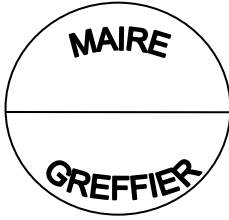
2020-06-181 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que les dépenses d'entretien du tronçon de la Route Verte de 5,93 km dans la Ville de Beaconsfield totalisent 13 835,04 \$, incluant les taxes nettes, pour l'exercice financier 2019-2020; et

De confirmer qu'en vertu des modalités du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, la somme maximale de 3 396,00 \$ a déjà été versée.

30.5 COVID-19 - Approbation de l'entente spéciale de financement pour l'été 2020 entre la Ville de Beaconsfield et le Club de natation Bearepaire

2020-06-182 CONSIDÉRANT que le gouvernement a levé la suspension des activités des piscines extérieures municipales par arrêté ministériel numéro 2020-041;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite apporter une aide financière au Club afin que ses utilisateurs puissent profiter de la piscine extérieure municipale pour la saison été 2020;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver l'entente spéciale de financement pour l'été 2020 entre la Ville de Beaconsfield et le Club de natation Bearepaire prévoyant une aide financière d'une valeur de 50 % du déficit d'opération pour la saison 2020 du Club de natation Bearepaire et ce, jusqu'à un montant maximal de 25 000 \$.

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-20-992.

30.6 COVID-19 - Approbation de l'entente spéciale de financement pour l'été 2020 entre la Ville de Beaconsfield et la Piscine communautaire Beaconsfield Heights

2020-06-183 **CONSIDÉRANT** que le gouvernement a levé la suspension des activités des piscines extérieures municipales par arrêté ministériel numéro 2020-041;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite apporter une aide financière au Club afin que ses utilisateurs puissent profiter de la piscine extérieure municipale pour la saison été 2020;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver l'entente spéciale de financement pour l'été 2020 entre la Ville de Beaconsfield et la Piscine communautaire Beaconsfield Heights prévoyant une aide financière d'une valeur de 50 % du déficit d'opération pour la saison 2020 de la Piscine communautaire Beaconsfield Heights et ce, jusqu'à un montant maximal de 25 000 \$.

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-20-992.

30.7 COVID-19 - Approbation de l'entente spéciale de financement pour l'été 2020 entre la Ville de Beaconsfield et le Club aquatique Windermere

2020-06-184 **CONSIDÉRANT** que le gouvernement a levé la suspension des activités des piscines extérieures municipales par arrêté ministériel numéro 2020-041;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite apporter une aide financière au Club afin que ses utilisateurs puissent profiter de la piscine extérieure municipale pour la saison été 2020;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver l'entente spéciale de financement pour l'été 2020 entre la Ville de Beaconsfield et le Club aquatique Windermere prévoyant une aide financière d'une valeur de 50 % du déficit d'opération pour la saison 2020 du Club aquatique Windermere et ce, jusqu'à un montant maximal de 25 000 \$.

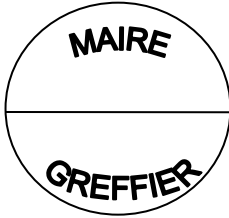
D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-20-992.

30.8 COVID-19 - Approbation de l'entente spéciale de financement pour l'été 2020 entre la Ville de Beaconsfield et le Club aquatique de Beacon Hill

2020-06-185 **CONSIDÉRANT** que le gouvernement a levé la suspension des activités des piscines extérieures municipales par arrêté ministériel numéro 2020-041;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite apporter une aide financière au Club afin que ses utilisateurs puissent profiter de la piscine extérieure municipale pour la saison été 2020;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver l'entente spéciale de financement pour l'été 2020 entre la Ville de Beaconsfield et le Club aquatique de Beacon Hill prévoyant une aide financière d'une valeur de



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

50 % du déficit d'opération pour la saison 2020 du Club aquatique de Beacon Hill et ce, jusqu'à un montant maximal de 25 000 \$.

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-723-20-992.

30.9 COVID-19 - Transfert de 100 000 \$ de la réserve des piscines au budget 2020

2020-06-186 CONSIDÉRANT les ententes spéciales de financement pour l'été 2020 approuvées par la Ville et les piscines communautaires situées à Beaconsfield;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à approprier la somme de 100 000 \$ de la réserve piscine extérieure 55-912-70-000 au code budgétaire piscines extérieures, dons et subvention 02-723-20-992.

40. **RÈGLEMENTATION**

40.1 Adoption du Règlement BEAC-045-9 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier les amendes pour l'abattage d'arbre »

2020-06-187 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-045-9 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-045 sur les permis et certificats afin de modifier les amendes pour l'abattage d'arbre ».

40.2 Adoption du Règlement BEAC-099-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de faire certaines modifications et d'intégrer les dispositions du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* »

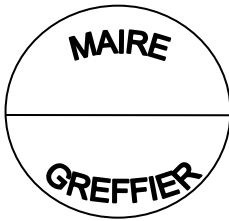
2020-06-188 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-099-3 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-099 concernant le bien-être des animaux afin de faire certaines modifications et d'intégrer les dispositions du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ».

40.3 Adoption du Règlement BEAC-131-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-131 sur les tarifs »

2020-06-189 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-131-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement BEAC-131 sur les tarifs ».



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

40.4 Adoption du Règlement 720-117 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'harmoniser les amendes pour l'abattage d'arbres »

2020-06-190 ATTENDU que la consultation publique pour ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours tenue à partir du 27 mai 2020, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU qu'aucun commentaire n'a été transmis dans les délais prescrits par l'arrêté ministériel 2020-033;

ATTENDU que le Conseil a été avisé qu'aucun commentaire n'a été transmis;

La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Al Gardner et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ADOPTER**, avec modification, le Règlement 720-117 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 720 afin d'harmoniser les amendes pour l'abattage d'arbres ».

40.5 Demande d'autorisation de corriger les nuisances au 550, Montrose (Ultramar) et de facturer le coût des travaux au propriétaire, en vertu du Règlement BEAC-033

2020-06-191 Retiré.

45. **URBANISME**

45.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 60, Wildtree

2020-06-192 **CONSIDÉRANT** QU'une demande de dérogation mineure a été présentée à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2020 pour la propriété située au 60, Wildtree;

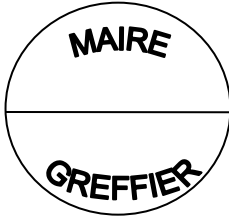
CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure est d'autoriser que le bâtiment principal existant soit localisé à 8,73 mètres de la ligne de propriété arrière, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 10 mètres entre un bâtiment principal et une limite de propriété arrière, représentant un empiètement de 1,27 mètre dans la marge arrière;

CONSIDÉRANT QUE toute demande de dérogation mineure doit respecter les conditions énumérées à l'article 2.9 du Règlement BEAC-044 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme estime que les conditions énumérées au Règlement BEAC-044 sont rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'**APPROUVER** la demande de dérogation mineure afin d'autoriser que le bâtiment principal existant soit localisé à 8,73 mètres de la ligne de propriété arrière, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 10 mètres entre un bâtiment principal et une limite de propriété arrière, représentant un empiètement de 1,27 mètre dans la marge arrière pour la propriété située au 60, Wildtree;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER** la demande de dérogation mineure afin d'autoriser que le bâtiment principal existant soit localisé à 8,73 mètres de la ligne de propriété



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

arrière, alors que le règlement de zonage prescrit une distance minimale de 10 mètres entre un bâtiment principal et une limite de propriété arrière, représentant un empiètement de 1,27 mètre dans la marge arrière pour la propriété située au 60, Wildtree.

- 45.2 Demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 180, Acres
-

Conformément au règlement BEAC 001 intitulé « Règlement de régie interne du Conseil et sur la fixation des séances ordinaires du Conseil municipal » et se référant aux règles de régie internes du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), le conseiller Gardner, président du CCU, indique que la propriété en question est à proximité immédiate de son domicile et qu'il existe potentiellement la perception d'un conflit d'intérêts. Il s'est abstenu de prendre part au débat et de voter, ou de tenter d'influencer le vote à ce sujet durant tout le processus d'approbation et il s'abstiendra de voter sur ce point ce soir.

- 2020-06-193 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 180, Acres a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 27 mai 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 180, Acres;

Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER l'émission d'un permis pour la construction d'un bâtiment principal situé au 180, Acres.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, Karen Messier, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss

VOTE CONTRE :

Aucun

ABSTENTION :

Le conseiller Al Gardner

LA MOTION EST ADOPTÉE. LA DEMANDE DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ AU 180, ACRES EST APPROUVÉE.

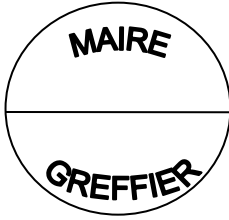
- 45.3 Demande de modification des plans déjà approuvés au 13, Lakeshore
-

- 2020-06-194 CONSIDÉRANT QUE le 24 février 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-02-051 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 13, Lakeshore;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 27 mai 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 13, Lakeshore;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 13, Lakeshore.

45.4 Demande de modification des plans déjà approuvés au 50, Sweetbriar

2020-06-195 CONSIDÉRANT QUE le 16 décembre 2019, le Conseil a adopté la résolution 2019-12-482 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 50, Sweetbriar;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 27 mai 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 50, Sweetbriar;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 50, Sweetbriar.

45.5 Demande de modification des plans déjà approuvés au 129, Woodland

2020-06-196 CONSIDÉRANT QUE le 23 mars 2020, le Conseil a adopté la résolution 2020-03-094 approuvant les plans et autorisant l'émission d'un permis au 129, Woodland;

CONSIDÉRANT QU'une demande visant à approuver de nouveaux plans a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification doit respecter les objectifs et critères applicables prévus au Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 27 mai 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 129, Woodland;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'APPROUVER la demande de modification des plans déjà approuvés au 129, Woodland.

45.6 Demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 418, Edgewood

2020-06-197 CONSIDÉRANT QU'une demande de permis pour l'agrandissement d'un bâtiment principal situé au 418, Edgewood a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement BEAC-098 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale prévoit des objectifs et critères à respecter pour une demande de permis de ce type;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié les plans et documents accompagnant la demande de permis lors de la séance du 27 mai 2020 et est d'avis que les critères et objectifs applicables sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 418, Edgewood;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'APPROUVER l'émission d'un permis de construction pour l'agrandissement du bâtiment principal situé au 418, Edgewood.

50. RESSOURCES HUMAINES

50.1 Suspension d'un employé

2020-06-198 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'un employé soit suspendu pour une durée d'une journée sans solde.

53. COMITÉS

53.1 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2020

2020-06-199 Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Conseil prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2020.

53.2 Procès-verbal de la réunion du Comité des finances du 14 mai 2020

2020-06-200 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité des finances du 14 mai 2020.

53.3 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 2 juin 2020

2020-06-201 Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif de l'environnement du 2 juin 2020.

53.4 Procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 3 juin 2020

2020-06-202 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité de suivi Municipalité amie des aînés (MADA) du 3 juin 2020.

60. GÉNÉRAL

60.1 Résolution désignant les inspecteurs responsables pour l'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*

2020-06-203 CONSIDÉRANT l'adoption de *la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*, RLRQ c P-38.002, et le Règlement d'application de ladite Loi;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT la résolution 2020-03-110 désignant les fonctionnaires ou employés de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la Section III du Règlement;

CONSIDÉRANT que la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* prévoit que toute municipalité locale est chargée de l'application sur son territoire d'un règlement pris en application de ladite loi et qu'à cette fin, la municipalité peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité pour agir comme inspecteur ou enquêteur sur le territoire de cette municipalité aux fins de veiller à son application;

Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les personnes suivantes à appliquer les pouvoirs d'inspecteur prévus au *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* :

- Le capitaine de la patrouille municipale, les patrouilleurs;
- Le directeur de l'aménagement urbain et de la patrouille municipale, le chef de division;
- Le Maire, le directeur général et les directeurs de services.

60.2 Demande de reconnaissance officielle de l'Association de football du Lakeshore par la Ville de Beaconsfield

2020-06-204 Il est proposé par le conseiller David Newell, appuyé par le conseiller Al Gardner et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la demande de reconnaissance de l'Association de football du Lakeshore par la Ville de Beaconsfield.

60.3 COVID-19 - Autorisation aux associations sportives reconnues par la Ville d'utiliser les terrains sportifs sur le territoire de la Ville de Beaconsfield

2020-06-205 CONSIDÉRANT que les associations sportives reconnues par la Ville et les autres utilisateurs autorisés s'engagent à respecter en tout temps les mesures sanitaires et les consignes de distanciation physique imposées par le gouvernement du Québec et la Direction de la santé publique lors de la pratique des activités;

CONSIDÉRANT que ces associations et les autres utilisateurs autorisés s'engagent à soumettre à la Ville, sur demande, un plan de relance des activités avant l'utilisation des terrains sportifs et les installations;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les associations sportives reconnues par la Ville et les autres utilisateurs autorisés d'utiliser les terrains sportifs et installations de la Ville de Beaconsfield et qu'un plan de relance des activités soit soumis, sur demande, par chacune des associations.

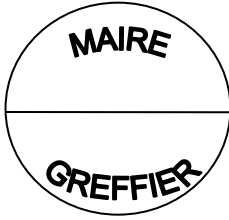
60.4 Mandat à Me Marc-André Lechasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin de représenter les intérêts de la Ville de Beaconsfield relativement à une construction inachevée de la propriété située au 372, Chantilly

2020-06-206 CONSIDÉRANT qu'un permis de construction a été émis le 17 juin 2019 pour un agrandissement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que les travaux ont débuté le 16 septembre 2019;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a visité les lieux le 9 janvier 2020 afin de vérifier l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes ont été déposées le 3 juin 2020 concernant l'état de délabrement de la propriété et de la propreté du chantier de construction;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

CONSIDÉRANT que l'inspecteur a visité les lieux le 5 juin 2020 afin de vérifier l'avancement des travaux et la validité des plaintes;

CONSIDÉRANT que lors de cette visite, l'inspecteur a constaté aucun avancement des travaux depuis le 9 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe a) de l'article 3.1.7 du règlement sur les permis et certificats BEAC-045, tout permis de construction est considéré nul et non avenu si les travaux ont été interrompus pendant une période de plus de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a perdu plus de la moitié de sa valeur suite à un incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.2 du règlement de construction BEAC-046, la Ville peut demander à la Cour d'ordonner la démolition d'un bâtiment ayant perdu plus de la moitié de sa valeur;

Il est proposé par la conseillère Karen Messier, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de mandater Me Marc-André Lechasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour représenter la Ville de Beaconsfield dans les procédures légales relativement à la démolition d'une construction dangereuse sur la propriété privée située au 372, Chantilly.

60.5 Déclaration de la Ville de Beaconsfield concernant l'importance du respect des autres

2020-06-207 ATTENDU QUE le respect de la personne et de ses droits, protégés par la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que la Charte canadienne des droits et libertés, fait partie des valeurs fondamentales de la Ville de Beaconsfield;

ATTENDU QUE malgré ces protections, plusieurs individus sont encore victimes, au Canada, de diverses formes de haine, de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associé, notamment les minorités visibles, les minorités religieuses, ainsi que les communautés autochtones et les Premières Nations;

ATTENDU QUE des manifestations à travers le monde, en relation avec le meurtre de George Floyd, dénoncent présentement la présence de violence, de brutalité policière, de profilage racial, de force excessive, de haine et de racisme;

ATTENDU qu'il y a lieu d'éliminer les préjudices à l'emploi et dans les milieux de travail, avoir une représentation équitable des minorités dans ces milieux et, la compétence et l'expérience;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'atteindre une représentation équitable au sein des forces de l'ordre et de privilégier une formation qui permet une meilleure compréhension et sensibilise les forces de l'ordre aux différents groupes minoritaires;

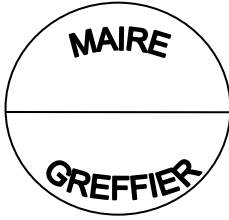
ATTENDU qu'il faut privilégier le dialogue et non la force pour résoudre des conflits;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield souhaite joindre sa voix à ceux et celles qui dénoncent le racisme systémique et les injustices qui en découlent et souhaite continuer le combat contre la haine, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance;

ATTENDU QUE la Ville de Beaconsfield a adopté des politiques afin d'assurer la sensibilisation de ses employés ainsi que pour contrer la violence et le harcèlement;

Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la Ville de Beaconsfield :

- Déclare l'importance qu'elle attache aux valeurs de solidarité, de respect et de tolérance;



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

- Dénonce les actes de haine, de discrimination et de violence, de brutalité policière, de profilage racial, de force excessive motivés par la haine, le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance notamment envers les minorités visibles, les minorités religieuses, ainsi que les communautés autochtones et les Premières Nations;
- Dénonce le racisme systémique et les injustices qui en découlent;
- Dénonce toute communication, autant une publication écrite qu'en ligne, qui ferait la promotion du racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance;
- Demande à la population de la Ville de Beaconsfield d'appuyer ses engagements, par une attitude de coopération, d'ouverture, de solidarité et de respect de la dignité et des droits des personnes de toutes origines;
- Appuie les démarches visant à améliorer les actions et les méthodes des forces de l'ordre sous la juridiction de l'agglomération de Montréal, afin qu'elles exercent leur rôle de maintien de l'ordre public auprès des communautés sans profilage racial;
- S'engage à travailler en partenariat avec les instances gouvernementales afin d'améliorer ses relations avec toutes les minorités et éliminer les préjugés.

De transmettre la résolution au/aux :

- Premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau;
- Membre du Parlement représentant la circonscription du Lac-Saint-Louis, M. Francis Scarpaleggia;
- Premier ministre du Québec, M. François Legault;
- Ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault;
- Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest;
- Ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau;
- Député de l'Assemblée nationale de Jacques-Cartier, M. Gregory Kelly;
- Mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante;
- Membres du comité exécutif de la Ville de Montréal;
- Maires des villes liées de l'agglomération de Montréal;
- À titre de dépôt, au greffier de la Ville de Montréal.

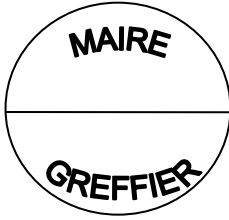
60.6 Mandat à l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le deuxième versement des quotes-parts, des factures et des contributions à l'Agglomération de Montréal sous protêt

2020-06-208 CONSIDÉRANT l'entente tripartite de juin 2008 entre le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les municipalités reconstituées de l'Agglomération de Montréal et l'Arrêté y découlant de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération;

CONSIDÉRANT l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 21 juillet 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-494 mandatant Me Marc-André Lechasseur du cabinet d'avocats Bélanger Sauvé afin d'évaluer diverses options pour la Ville de Beaconsfield dans le dossier des quotes-parts occasionnant une surtaxe par l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 18 décembre 2019 reconduisant le coefficient du potentiel fiscal de 2,68, sous-évalué, sans justification, et en l'absence



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

d'une analyse rigoureuse de l'impact fiscal suite au rôle d'évaluation foncière 2020-2022;

CONSIDÉRANT l'absence d'un coefficient de neutralité pour contrer les effets de marché lors du calcul des quotes-parts générales par la Ville de Montréal suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière 2020-2022;

CONSIDÉRANT l'absence de la révision du coefficient de potentiel fiscal;

CONSIDÉRANT l'absence d'échanges entre les parties prenantes;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-065 adoptée à la séance du Conseil du 24 février 2020 mandatant l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer les quotes-parts, les factures et les contributions à l'Agglomération de Montréal sous protêt, l'administration procédera ainsi pour le deuxième versement;

Il est proposé par le conseiller Al Gardner, appuyé par la conseillère Karen Messier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'un mandat soit donné à l'administration de la Ville de Beaconsfield de payer le deuxième versement des quotes-parts, des factures et des contributions à l'Agglomération de Montréal sous protêt;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest;
- l'adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, député de Mégantic, M. François Jacques;
- le député de l'Assemblée nationale de Jacques-Cartier, M. Gregory Kelley;
- aux maires des villes liées.

70. CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

70.1 Rapport du maire sur les décisions prises par le Conseil d'agglomération lors de sa séance du 18 juin 2020

Son Honneur le maire indique qu'il n'a rien de pertinent à signaler.

80. RAPPORTS DIRECTEURS

80.1 Dépôt des rapports des directeurs

Sont reçus et acceptés à titre informatif :

Rapport chronologique des actions prises durant la pandémie de la Covid-19;

Rapport des permis de construction du Service de l'aménagement urbain pour mai 2020.

90. AFFAIRES NOUVELLES

Nil.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance ordinaire à 20 h 50.

MAIRE

GREFFIÈRE